

L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une formation en alternance qui permet d'acquérir des compétences professionnelles tout en poursuivant ses études. Il combine enseignements théoriques à l'école et mise en pratique en entreprise, sous la supervision d'un tuteur.



AVANTAGES

- + **Formation financée** : Pas de frais de scolarité, la formation est prise en charge.
- + **Rémunération** : Salaire mensuel en fonction de l'âge et du niveau d'études.
- + **Expérience professionnelle** : Acquisition de compétences en entreprise tout en étudiant.
- + **Insertion facilitée** : Meilleure employabilité après le diplôme grâce à l'expérience.
- + **Encadrement double** : Suivi par un tuteur en entreprise et des formateurs en institut.
- + **Statut salarié** : Accès aux congés payés, à la sécurité sociale et aux avantages de l'entreprise.

AIDES

- + Aide au premier équipement informatique
- + Aide de 500€ pour passer son permis
- + Carte étudiant des métiers permettant de bénéficier de réductions tarifaires.
- + **Plus d'aides disponibles sur :**
alternance-professionnelle.fr/aides-apprenti/



**VISITEZ NOTRE
SITE INTERNET**

CONTACTEZ-NOUS !



CFA ESC 3 FRONTIÈRES

10 rue de Village-Neuf - 68300 SAINT-LOUIS

+33 3 89 69 37 26

hello@esc-3frontieres.fr

esc-3frontieres.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Cécile KAHRIC - 03 89 69 37 26



DIACONAT - PÔLE FORMATION ALTKIRCH - COLMAR - INGWILLER - MULHOUSE - SAINT-LOUIS

03 89 21 22 50

institut.formation@diaconat-mulhouse.fr

CORRESPONDANT APPRENTISSAGE

Séverine DIRIAN - 03 89 21 22 51

severine.dirian@diaconat-mulhouse.fr



La certification nous a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Action de formation | Action de formation par apprentissage



AIDE-SOIGNANT EN APPRENTISSAGE



LA FORMATION : AIDE-SOIGNANT NIVEAU 4



OBJECTIFS

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
- Apprécier l'état clinique de la personne et mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques.
- Informer et accompagner des personnes et leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités de soins, au lieu, et aux situations d'intervention.
- Transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux personnels guidés, de classes inversées, de formations à distance, de travaux pratiques, d'exercices d'application.



CERTIFICATION

Le diplôme d'état d'aide-soignant atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

«En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.»

AIDE-SOIGNANT

NIVEAU 4

RNCP 35830 / Code NSF 331 : Santé
Formacode 43436 : Aide-soignant

1540 Heures de formation
pour un cursus complet

=

770 Heures de formation
théorique et pratique

+

770 Heures de formation
en milieu professionnel



MODALITÉS ET PRÉREQUIS

- Aucune condition de diplôme.
- Avoir au moins 17 ans et au plus 29 ans à la date de l'entrée en formation.
- Pas de limite d'âge pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.
- Admission sur décision du directeur pour les personnes ayant été sélectionnées à l'issue d'un entretien par un employeur
- Allègement possible en fonction des diplômes obtenus précédemment.



DÉROULEMENT

- La formation alterne les stages cliniques et les périodes chez l'employeur et à l'institut de formation.
- L'apprenti bénéficiera, tout au long de la formation, d'un accompagnement individualisé par l'équipe pédagogique de l'organisme de formation.
- À l'issue des modules de formation, l'apprenti sera soumis aux épreuves de certifications définies par la réglementation.
- Les périodes de formation pratique se déroulent hors et chez l'employeur.



POURSUITE D'ÉTUDES

Admission en deuxième année de formation en soins inférieurs selon conditions spécifiques.
Passerelles vers les formations d'auxiliaire de puériculture, accompagnant éducatif et social.